
**Monitoring de résidus de produits
phytosanitaires dans les denrées alimentaires
(programme de prélèvements de l'OSAV)**

Résultats 2024

Résumé – Rapport complet disponible en allemand

Introduction

Contexte

Le 6 septembre 2017, le Conseil fédéral a adopté le Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires¹. Ce plan d'action définit 8 objectifs principaux et 12 objectifs intermédiaires concrets. Pour les atteindre, 50 mesures ont été développées, dont 4 sont sous la responsabilité de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

L'une de ces mesures (mesure 6.3.3.1 Analyse centralisée de toutes les données accessibles sur les résidus dans les denrées alimentaires) visait à évaluer si les données mises à la disposition de la Confédération se prêtent pour juger du succès du plan d'action et peuvent servir de base pour analyser les risques combinés (« effet cocktail »).

Après examen de ces aspects, l'OSAV a conclu que les données disponibles ne sont pas appropriées, car elles découlent de prélèvements basés sur les risques (donc non représentatifs) et sont issues de campagnes annuelles (pas de continuité garantie dans le temps).

Pour remédier à cette situation, l'OSAV a élaboré un programme de monitoring des résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires.

Dans le cadre de ce programme, qui a débuté en 2019 par une pré-étude², des échantillons de denrées alimentaires sont prélevés et analysés chaque année à la recherche de résidus de produits phytosanitaires (voir rapports 2020³, 2021⁴, 2022⁵ et 2023⁶).

Le rapport (en allemand) présente les résultats des analyses de 2024.

Mandat

Le plan d'échantillonnage a été établi sur la base de la production et de la consommation de denrées alimentaires d'origine végétale en Suisse, tout en prenant en compte les indicateurs de performance le long de la chaîne agroalimentaire du plan de contrôle national⁷.

Selon le plan, il était prévu de prélever env. 30 échantillons de denrées alimentaires toutes issues de la production conventionnelle suisse. De janvier à décembre 2024, 405 échantillons de denrées alimentaires d'origine végétale ont été prélevés dans le commerce (grandes surfaces et petits commerces répartis dans 11 cantons suisses) et analysés à la recherche de résidus de produits phytosanitaires.

But du rapport

Le but de ce rapport est de présenter les résultats obtenus en 2024, par denrée alimentaire.

¹ [Plan d'action Produits phytosanitaires](#) Rapport du Conseil fédéral.

² OSAV (2020). [Monitoring de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\) - Résultats de la pré-étude réalisée en 2019.](#)

³ OSAV (2021). [Rapport 2021 : Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\)](#)

⁴ OSAV (2022). [Rapport 2021 : Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\)](#)

⁵ OSAV (2023). [Rapport 2022 : Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvement de l'OSAV\)](#)

⁶ OSAV (2025). [Rapport 2023 : Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\)](#)

⁷ [Plan de contrôle national pluriannuel pour la chaîne agroalimentaire et les objets usuels, Suisse et Principauté de Liechtenstein 2020 – 2023.](#)

Résultats 2024 : vue d'ensemble

Le tableau ci-dessous fournit une vue d'ensemble des résultats obtenus lors des prélèvements d'échantillons en 2024 et reflète la situation concernant l'exposition aux résidus de produits phytosanitaires en Suisse. Les résultats détaillés figurent dans l'annexe 1 du rapport principal.

Au total, 405 échantillons ont été analysés en vue d'y détecter d'éventuels résidus de produits phytosanitaires. Dans 257 d'entre eux (63 %), un ou plusieurs résidus ont été détectés dans une quantité supérieure à la limite de quantification (> LOQ). Et sur 10 échantillons (2,5 %) présentant un dépassement de la limite maximale de résidu (LMR), 7 étaient non conformes, c'est-à-dire qu'ils dépassaient l'incertitude de mesure reportée par le laboratoire.

Tableau 1 Résultats obtenus lors des échantillonnages et analyses réalisés en vue de détecter les éventuels résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires en 2024

	Nb d'échantillons prélevés	Échantillons avec résidu(s) > LOQ ⁸	Échantillons avec résidu(s) > LMR ⁹ Soulignés : non conformes
Légumes TOTAL	175	103 (59 %)	1 (0,6 %)
Carottes	30	25 (83 %)	1 (3,3 %) Aclonifen
Chou blanc	30	15 (50 %)	
Chou-fleur	25	13 (52 %)	
Courgettes	30	7 (23 %)	
Laitue	30	24 (80 %)	
Pommes de terre	30	19 (63 %)	-
Fruits TOTAL	147	140 (95 %)	8 (5,4 %)
Pommes	30	28 (93 %)	
Poires	29	28 (97 %)	
Cerises	31	31 (100 %)	1 (3,2 %) Mepanipyrim
Abricots	29	27 (93 %)	<u>3 (10,3 %) Captan</u>
Fraises	28	26 (93 %)	<u>2 (7,1 %) Haloxyfop</u> <u>1 (3,6 %) Iprodione</u> <u>1 (3,6 %) Spinosad (sum A+D)</u>
Céréales TOTAL	30	14 (47 %)	1 (3,3 %)
Farine de blé	30	14 (47 %)	1 (3,3%) Dephenylamin (DPA)
Huiles végétales TOTAL	53	3 (5 %)	0 (0 %)
Huile de tournesol	22	0 (0 %)	-
Huile de colza	31	0 (0 %)	-
TOTAL TOUS ÉCHANTILLONS	405	257 (63 %)	10 (2,5 %)
Résultats 2023	415	243 (59 %)	8 (1,9 %)
Résultats 2022	409	227 (57%)	5 (1,2 %)
Résultats 2021	414	218 (53%)	1 (0,2 %)
Résultats 2020	428	230 (54 %)	3 (0,7 %)

⁸ LOQ : limite de quantification (mg/kg)

⁹ LMR : limite maximale de résidus (mg/kg)